

La lettre du



Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Les dix ans du CADEB
Page 1

Activité du CADEB et agenda associatif de rentrée

Une nouvelle association à Sartrouville
Page 2

La gestion des déchets
Page 3

**Le Livre Blanc de la Boucle de Seine
Le projet des élus et les observations du CADEB**
Pages 4 à 7

**PLU à Sartrouville et Chatou
Le point de vue des associations**
Pages 8 et 9

**Quand La Boucle Verte tient salon
En savoir plus sur la maison écologique**
Page 10

**Colloque
La biodiversité en Ile de France**
Page 11

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 12

Les dix ans du CADEB

Il y a dix ans, les défenseurs de l'environnement dans la Boucle de Montesson étaient dispersés. Dès 1995, Elisabeth Boyer, présidente d'une association d'environnement, eut l'idée de les réunir et de coordonner l'action. A son initiative, plusieurs associations se rencontrèrent ; sept d'entre elles décidèrent de franchir le pas et de se regrouper au sein d'un Collectif : le CADEB était né. Les statuts furent déposés en juin 1996 et Elisabeth Boyer en prit la présidence.

Les buts du CADEB - Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson – sont précisés dans l'article 4 des statuts

- Le CADEB est créé pour renforcer l'action des associations locales ou de quartier et leur permettre d'intervenir de façon significative sur les projets d'aménagements prévus sur la Boucle de Montesson et les communes avoisinantes.
- La finalité de cette coopération associative est de travailler en synergie, de regrouper des informations et de dégager des positions communes sur les projets majeurs d'aménagement de la Boucle et des communes avoisinantes.
- Le CADEB se veut un interlocuteur face aux décideurs dans tous les domaines ayant trait à l'environnement et à la qualité de la vie, ainsi qu'à la préservation des sites, dans une perspective de développement durable.

Dix ans après sa création, le CADEB reste fidèle aux objectifs de ses fondateurs. Sous la houlette de Paulette Menguy, qui a succédé à Elisabeth Boyer en 1998 en tant que Présidente, le CADEB regroupe une quinzaine d'associations implantées dans les différentes communes de la Boucle. Il bénéficie d'un agrément préfectoral pour la protection de l'environnement sur le territoire de la Boucle de Montesson .

Dans son fonctionnement, le CADEB s'efforce d'allier cohérence et diversité. La cohérence est assurée par l'adhésion de toutes les associations membres à une charte. Dans ce document, élaboré en 2002, le CADEB précise ses positions sur le devenir de la Boucle, dont les principales sont :

- l'opposition à tout échangeur avec l'A 14,
- la priorité aux transports en commun et aux circulations douces
- le maintien de l'activité maraîchère
- la préservation des espaces naturels

La diversité est celle des associations elles-mêmes : elles représentent un territoire (quartier, commune) ou ont choisi un domaine particulier (la Seine, le vélo, les jardins familiaux), mais toutes défendent l'environnement. En adhérant au CADEB, elles conservent leur liberté d'action et de propositions.

La Lettre du CADEB, dont c'est le septième numéro, reflète la cohérence et la diversité du Collectif. Dans le respect de la Charte, les associations membres s'expriment librement, avec parfois des positions différentes sur un même sujet. Ce faisant, elles n'engagent pas le CADEB, ni les autres associations, mais elles contribuent au débat citoyen. La diversité est une des richesses du CADEB.

Bonne lecture.

Le Bureau du CADEB

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL

Activité du CADEB

Mai

- 30 mai: la prise en compte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3(EE). Petit Déjeuner d'information organisé par Yvelines Environnement avec la CCI.

Juin :

- 1^{er} juin: conseil d'administration d'Ile de France Environnement.
- 2 juin: dans le cadre de la semaine du développement durable, sur le thème « L'eau dans la ville, cette amie qui vous veut du bien », visites de sites (la Lyonnaise des eaux -Usine du Pecq et station d'épuration d'Achères) avec l'association Forme 21 - Forum Media pour l'Environnement & le Développement durable
contact : Jean-Yves Rebeyrotte - mail :forme21@club-internet.fr
- 3 juin : Table ronde – débat sur le thème « L'eau dans la ville, un autre regard sur l'eau » organisée par le Collectif Seine Vivante dans le cadre de son Assemblée Générale
- 4 juin: Fête du Vélo à Carrières sur Seine avec Réseau Vélo 78 et la ville de Carrières-sur-Seine, dans le cadre de la 10^{ème} édition de l'opération « Tous à vélo ».
- 11 juin : visite des jardins familiaux de Sartrouville, avec l'association Natur'Ville, en présence de Pierre Fond, maire de Sartrouville.
- 13 juin : réunion du Conseil du CA-DEB
- 15 juin : réunion avec la CCBS (voir page 5)
- 24 juin : Deuxième salon de l'habitat écologique à Houilles organisé par La Boucle Verte—Site Internet : www.laboucleverte.org
- 29 juin : : conseil d'administration d'Ile de France Environnement.

Juillet :

- 6 juillet : atelier territorial aux Mureaux dans le cadre de la révision du SDRIF d'Ile de France
- 10 juillet : atelier territorial à Versailles dans le cadre de la révision du SDRIF d'Ile de France
- 26 juillet : conseil d'administration d'Yvelines Environnement.

Agenda associatif de la rentrée

Samedi 9 septembre :

Montesson

Forum des associations au parc des Sophoras de 10h à 18 h

Dimanche 10 septembre :

Chatou

Forum des associations au centre sportif Roger Corbin

Croissy sur Seine

Forum des Associations au Parc des Berges

Dimanche 17 septembre :

Carrières sur Seine

1^{ère} Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine, de 10h00 à 18h00 dans le parc de la mairie, en partenariat avec des associations locales, des entreprises et des institutions publiques.

Sartrouville

Salon des associations au gymnase Carnot, 64 av. Carnot, de 9h à 18h.

Samedi 23 septembre :

Houilles

Salon des associations au parc Charles de Gaule (près de la mairie) de 9h à 18h

Samedi 30 septembre

Le Vésinet

Journée des associations dans la cour de la mairie

Dimanche 1^{er} octobre

Sartrouville

Fête des vendanges organisée par le Comité de quartier du Vieux Pays

Demande d'adhésion au CADEB

L'association du quartier la Vaudoire-Debussy a demandé son adhésion au CA-DEB. Il s'agit d'une nouvelle association de quartier qui vient de se créer en centre ville à Sartrouville, dans un secteur non couvert jusqu'à présent, situé entre les avenues Jean Jaurès - côté impair - , Maurice Berteaux, Convention et la rue Lamartine.

Les buts de l'association sont les suivants :

- s'intéresser à tout projet d'aménagement, de modification des infrastructures dans le quartier et en informer les habitants,
- se saisir de tout problème collectif, de toute difficulté ou projets liés au cadre de vie et à la vie du quartier,
- représenter les habitants du quartier auprès des pouvoirs publics et autres interlocuteurs, et, d'une manière générale, mener toute réflexion ou toute action de nature à améliorer la vie dans le quartier.

Contact : AQVD 58, rue Louise Michel 78500 Sartrouville

Tél: 06.62.36.01.78.

Mail: associationvaudoire@gmail.com

DOSSIER CADEB

La gestion des déchets

Ce dossier est suivi de près par le CADEB, qui exerce auprès du SITRU une mission d'information et de surveillance dans le cadre de la mission mise en place par le préfet des Yvelines. Les travaux de modernisation de l'usine de Carrières sur Seine se poursuivent au rythme prévu. Vous trouvez ci-après des informations sur un partenariat avec Emmaüs pour les D3E ainsi que quelques chiffres relatifs à l'année 2005.

Alex Ballot, vice président du CADEB.

Partenariat SITRU – EMMAÜS

Le SITRU renforce sa collaboration avec les Compagnons d'Emmaüs, pour la collecte des D3E. Les D3E, ce sont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours, ordinateurs, postes de radio, jouets à piles, machines à laver, téléviseurs, etc.

Concrètement, que faut-il faire de ces déchets dangereux pour l'environnement car ils contiennent des métaux lourds :

- ❖ Si vous vous séparez de l'équipement, mais qu'il est encore correct et peut être utile à quelqu'un, portez-le à la communauté Emmaüs 7, Ile de la Loge 78380 Le Port Marly. Tél. : 01 39 69 12 41. Qu'en fait cette association ? « Nous le re-conditionnons, le réparons, et nous le vendons ou le donnons : nous permettons ainsi à cet appareil d'être encore utile à quelqu'un qui n'a pas les moyens de s'en acheter un neuf. Nous créons ainsi du travail dans un double objectif : humanitaire et environnemental. »
- ❖ Pour un appareil définitivement hors d'usage et irrécupérable :
 - Si vous achetez un équipement neuf d'un matériel de même nature, il faut rapporter l'appareil usagé au vendeur ou lui faire reprendre lors de la livraison du nouveau. Le vendeur ne peut refuser la reprise de l'ancien matériel
 - Dans les autres cas, il convient de les porter en déchetterie.



Valorisation des déchets (principaux chiffres 2005)

En 2005, chacun des 290 000 habitants des communes du SITRU a produit en moyenne :

- ❖ 309 kg d'ordures ménagères
- ❖ 26 kg de verre
- ❖ 38,1 kg d'emballages et journaux magazines
- ❖ 35,05 kg de déchets verts

A cela s'ajoutent les 7 943 tonnes d'encombrants réceptionnés sur le site de Gennevilliers et les 10 058 tonnes évacués depuis la déchetterie de Carrières sur Seine.

Ce qui représente au total 138 411 tonnes de déchets traités par le SITRU en 2005, valorisés à plus de 91% sous forme :

- ❖ d'énergie (électrique et thermique) à hauteur de 67,4%
- ❖ de recyclage à hauteur de 14%
- ❖ de compostage à hauteur de 10%

Enfin, la valorisation dépasse les 94% si on estime que les gravats peuvent être utilisés dans le BTP (bâtiment et travaux publics)

Source : SITRU

Le suivi des rejets dans l'atmosphère

Mesures Normes Mesures
Cheminées Décembre 2005
mg/Nm3

	Normes	Mesures Décembre 2005
CO	50	12,35
Poussières	10	2,75
COV	10	0,15
HCl	10	3,58
HF	2	0,275
NOx	400	293,50
SO2	50	12,20
Cd+Tl	0,05	0,0215
Hg	0,05	0,003
Métaux lourds	0,5	0,20
Dioxines Furanes	0,1 ng/TEQ/Nm3	0,02 ng/TEQ/Nm3

Moyenne des concentrations des rejets atmosphériques mesurés par un organisme agréé en décembre 2005 (source : SITRU)

DOSSIER CADEB

Le Livre Blanc de la Boucle de Seine



Le Livre Blanc a pour objectif de préciser les souhaits et les intentions de la CCBS au moment où le Schéma directeur de l'ensemble de l'Île de France est en cours de révision.

C'est un des premiers chantiers d'importance de la nouvelle Communauté de communes de la Boucle de Seine.

Alain Marie Foy, maire du Vésinet, président de la CCBS, présente ainsi le Livre Blanc pour l'aménagement du territoire de la Boucle. « Il s'agit de préciser les souhaits et les intentions de la CCBS au moment où le Schéma directeur de l'ensemble de l'Île de France est en cours de révision. »

Dès le 10 mai 2006, le Président de la CCBS a fait parvenir un exemplaire complet du projet de livre blanc et proposé une réunion avec le CADEB avant son adoption par les élus

de la Boucle. Nous nous félicitons de cette démarche constructive.

La réunion entre la CCBS et le CADEB s'est tenue le 15 juin sous la présidence d'Alain Marie Foy, Maire du Vésinet, avec la participation de Françoise Brondani, Maire de Carrières sur Seine, Jean-François Bel, Maire de Montesson et Michel Pape, Maire-Adjoint de Sartrouville.

Cette réunion a permis de constater de nombreuses convergences, de lever certaines ambiguïtés, de répondre à plusieurs de nos interrogations, et de

confronter les points de vue sur certains aspects où les positions divergent.

Une présentation succincte du Livre Blanc et des observations du CADEB figure ci-après, divisée en 3 chapitres :

- Les déplacements : en page 5
- L'urbanisation : en page 6
- Les espaces naturels : en page 7

*Gérard Moulin,
secrétaire du CADEB*

Quelques données sur la CCBS

La CCBS (Communauté de communes de la Boucle de Seine) est opérationnelle depuis janvier 2006.

Communes concernées :

- Carrières-sur-Seine (Maire : Françoise Brondani),
- Chatou (Maire: Christian Murez),
- Croissy-sur-Seine (Maire, Jean-Roger Davin),
- Houilles (Maire : Alexandre Joly),
- Montesson (Maire : Jean-François Bel),
- Sartrouville (Maire : Pierre Fond),
- Le Vésinet (Maire: Alain-Marie Foy).

Population : près de 165 000 habitants, soit plus de 10 % de la population des Yvelines. C'est ainsi la plus grande Communauté de Communes de France.

Compétences :

- Aménagement de l'Espace
- Action foncière
- Développement économique et Emploi
- Logement
- Voirie, Circulation, Transport
- Environnement

Le devenir et la portée juridique du Livre Blanc

(source : bulletin municipal de Montesson, juin 2006)

« Jusqu'à présent nos propositions d'aménagement du territoire étaient formulées dans le schéma directeur adopté par nos communes, le département, la région Île de France et in fine l'Etat. La révision du schéma directeur d'Île de France est en cours et c'est dans ce cadre qu'il convient de le revoir avec le Livre Blanc. L'ensemble des propositions permettra de faire évoluer l'aménagement de notre territoire.

Ce document n'a aucune valeur juridique, c'est un document de travail, de négociation avec la Région Île de France et c'est un document qui peut évoluer au fil du temps. »

DOSSIER CADEB

LES DEPLACEMENTS

Ce qu'en dit le Livre Blanc

Le Livre Blanc est résumé ainsi par Jean-François Bel dans le numéro de juin 2006 du bulletin municipal de Montesson .

« Dans le cadre de la communauté de communes ils feront l'objet d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Notre boucle de la Seine est isolée par le fleuve. 5 ponts assurent les liaisons vers l'extérieur. Deux lignes de réseaux ferrés traversent la boucle au nord et au sud. Le document insiste sur la nécessité de développer les transports collectifs.

Les transports collectifs : la principale idée nouvelle consiste à créer une ligne de bus reliant le péage de l'A14 à Montesson à la Défense en

empruntant l'autoroute. Une gare routière à proximité de l'aire de péage permettrait le stationnement des véhicules particuliers et serait desservie par différentes lignes du réseau de bus. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la pertinence du réseau de bus. De nouvelles lignes devraient être créées et on peut rappeler le souhait de voir les plages horaires élargies et les fréquences augmentées.

Les améliorations routières : dans ce cadre, il convient de mailler les routes départementales par une nouvelle voir départementale permettant une connexion RD 308, RD 121, RD 311 dans l'objectif de soulager la circulation sur les axes princi-

paux.

Le document interpelle l'Etat et la région Ile de France sur le problème de l'échangeur. Il faudrait pouvoir sortir de l'incertitude. Dans l'hypothèse où un échangeur ne pourrait être réalisé rapidement, il faudrait cependant connaître ses emprises afin de pouvoir organiser les espaces destinés à l'activité.

Enfin, nos réflexions insistent sur les **circulations douces** et reprennent l'ancien projet de liaison cycliste accroché au pont de l'A 14 reliant le parc urbain de Montesson à la forêt de Saint-Germain et la plaine sur l'Eau à l'île de Chatou voir jusqu'à Nanterre. »

Les observations du CADEB

Les transports en commun

Le CADEB se félicite du soutien apporté par la CCBS au développement des transports en commun, et notamment au projet de liaison tangentielle ferrée Nord au départ de Sartrouville.

En revanche, le CADEB est très réservé sur le projet de ligne de bus entre Montesson et la Défense via l'autoroute A 14, qui implique selon la CCBS la création « d'un parking de grande capacité accompagnant la réalisation de l'éventuelle gare routière ».

Les projets routiers

Le CADEB se félicite de l'abandon par la CCBS du projet de demi-échangeur avec l'A14 à Carrières sur Seine ainsi que du prolongement de la RN 311 en traversée de la plaine sur l'eau.

En revanche, le CADEB regrette que la CCBS n'ait pas pris une position claire sur la question de l'échangeur avec l'A14 dans la plaine de Montesson, alors même que :

- cet aménagement ne figure pas parmi les priorités de l'Etat exprimées à la Région dans un docu-

ment du 23 mai 2006.

- « nul n'a pu démontrer encore les bienfaits d'un échangeur sur la circulation dans la Boucle », comme l'indique Alain-Marie Foy dans la revue de juin 2006 du Vésinet.

Le CADEB rappelle son opposition formelle à tout échangeur avec l'A14 dans la Boucle et souhaite que la CCBS en tienne compte dans le cadre de la révision du SDRIF.

Concernant le projet de « voie nouvelle départementale », le CADEB s'est exprimé dans le cadre de la récente consultation publique en déposant des observations, et en sollicitant des demandes d'éclaircissement et des compléments d'information (voir lettre du CADEB N°5 et le site cadeb.org). Ces demandes sont toujours d'actualité.

Enfin le CADEB s'inquiète de la tendance constatée à « l'augmentation de la circulation sur des axes secondaires traversant les quartiers » d'habitation et propose que des études soient menées pour renverser cette tendance par des aménagements appropriés.

Ces études pourraient être menées à l'occasion de l'élaboration du Plan Local de Déplacement (PLD) sur le territoire de la Boucle de la Seine, décidée par la CCBS. Le CADEB souhaite y être associé, ainsi qu'aux études de circulation autour des gares pour améliorer leur accessibilité par les différents modes de transports, dans le cadre des comités de pôle.

Les circulations douces

Le CADEB se félicite de l'objectif de « création d'un réseau maillé permettant en particulier de faciliter l'accès aux gares et le stationnement des cycles » ainsi que la « réalisation de passerelles suspendues aux ponts de l'A 14, réservées aux piétons et vélos ».

Le CADEB propose d'associer les associations de cyclistes, compte tenu de leurs connaissances techniques et pratiques, à tout projet de circulation douce dans la Boucle. En effet, en plus des objectifs figurant dans le Livre Blanc, il existe d'autres besoins précis qui mériteraient d'être étudiés et réalisés dès que possible.

L'URBANISATION

Ce qu'en dit le Livre Blanc

Son extension dépendra des capacités de desserte routière et ferrée, de l'existence ou non de l'échangeur, voir l'existence ou non de la gare routière centrale.

En l'absence de nouvelles infrastructures, il n'est pas raisonnable de proposer une urbanisation importante. Celle-ci devra être orientée vers l'activité en accueillant de nouvelles entreprises et en augmentant le taux d'emploi (1) trop faible dans la Boucle. L'activité nouvelle pourrait être concentrée sur le tertiaire afin de bénéficier de l'élan engendré dans l'Ouest parisien par le Défense et Rueil 2000, mais avec un type de concentration bien moindre dans la Boucle.

Dans le domaine de l'habitat : le renouvellement des centres ville doit se poursuivre en acceptant de légères densifications dans les villes où ces opérations n'ont pas eu lieu. C'est en effet dans les cœurs de ville que se trouvent les principaux services de proximité à la disposition du plus grand nombre.

L'extension du tissu urbain ne peut se faire sans des infrastructures nouvelles de déplacements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) devra être réalisé pour conserver un équilibre entre les logements sociaux, les logements collectifs, les logements individuels, les maisons de ville.

De plus, dans un cadre communautaire, des aires d'accueil des gens du voyage accueillant 34 emplace-

ments devront être réalisés au niveau de la boucle afin de faire face à l'obligation inscrite dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Enfin, nous devons confirmer la nécessité de conserver des emprises pour les équipements publics majeurs notamment dans le domaine de l'enseignement.

Bulletin municipal de Montesson, juin 2006.

Les observations du CADEB

Le CADEB se situe dans la perspective d'un abandon des échangeurs dans le futur SDRIF. En conséquence, les hypothèses prévues par le Livre Blanc en cas d'échangeur n'ont pas été étudiées par le CADEB. A cette différence près mais fondamentale, sur le chapitre de l'urbanisation, les convergences de vues entre le CADEB et la CCBS sont nombreuses.

L'emploi

Comme la CCBS, le CADEB est favorable à tout ce qui peut contribuer à améliorer le taux d'emploi (1), en développant des activités à forte valeur ajoutée, à implanter en priorité sur les friches industrielles. Le CADEB est favorable également à toute disposition de nature à préserver et développer les marchés traditionnels et le commerce local.

L'habitat :

Le CADEB souhaite l'abandon pur

et simple de tout développement résidentiel au détriment des espaces agricoles et naturels, à fortiori celui prévu en cas de réalisation de



l'échangeur.

En effet, l'étalement urbain ne peut se faire qu'au dépend de la préservation des espaces agricoles et espaces verts ; il est énergivore par

les déplacements qu'il génère.

Il est donc plus cohérent de bâtir sur l'existant avec des petites résidences .

Sur ce point, les positions du CADEB et de la CCBS sont voisines.

Le préalable des infrastructures

Dans le chapitre 1 du livre blanc, est traité la question des infrastructures de transport (voir plus haut).

Avant toute urbanisation, le CADEB souhaite en plus que soient résolus les questions de la gestion des déchets et tout ce qui touche à l'eau (préservation des ressources en eau potable, assainissement, etc).

A défaut, un développement de la Boucle, même modéré, n'est pas soutenable.

(1) Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois et celui de la population active. Le redressement du taux d'emploi, qui était déjà une nécessité il y a 10 ans alors qu'il était de 0,53 l'est encore davantage aujourd'hui puisqu'il est devenu inférieur à 0,50. C'est à dire qu'il y a, à présent, moins d'un emploi pour deux actifs dans la Boucle. (Source : Livre Blanc)

DOSSIER CADEB

LES ESPACES NATURELS

Ce qu'en dit le Livre Blanc

Les espaces naturels « sont composés des espaces verts aménagés, et des espaces réservés à l'activité agricole.

Le respect de la coupure verte de 300 hectares sur la plaine de Montesson acquis lors du schéma directeur précédent sera reconduit.

Le parc urbain de 130 hectares est maintenu avec une modification de règlement qui permettrait d'accueillir

un minimum d'infrastructures pour répondre à sa vocation dans le domaine des sports et des loisirs. Il sera relié à l'ensemble des espaces verts aménagés, des coulées vertes par un système de liaison douce (pistes cyclables).

Le Livre blanc insiste sur le maintien de l'activité agricole qui, même dans le cas d'ouverture autoroutière devrait représenter plus de 200 ha sur

la plaine de Montesson et la plaine sur l'Eau à Carrières sur Seine. Pour pérenniser l'agriculture, il faut favoriser la mise en place de baux à long terme et un projet global d'aménagement hydraulique, il faut déterminer des espaces pour les bâtiments agricoles et vraisemblablement la création d'une association foncière agricole. »

Bulletin municipal de Montesson, juin 2006.

Les observations du CADEB

Le CADEB et la CCBS se rejoignent pour préserver les espaces naturels, qu'ils soient dédiés à l'activité agricole ou aux sports et loisirs (parc urbain).

Activité agricole

Le CADEB partage la volonté des élus de « créer les conditions favorables au maintien de l'activité agricole », notamment :

- Favoriser la mise en place de baux à long terme par l'Agence des Espaces Verts
- Répondre au problème de l'eau (pompage, irrigation, arrosage)
- Aménager l'espace d'accueil pour les bâtiments agricoles
- Créer une Association Foncière Agricole

En complément, le CADEB souhaite :

- le maintien d'un espace de 270 ha d'un seul tenant à vocation agricole. Cette production de proximité doit être préservée en ces temps de renchérissement des coûts de transport)
- le gel de toute urbanisation en attente de la révision du SDRIF
- le développement d'un mode de culture plus respectueux de l'environnement, afin de donner une valeur ajoutée aux productions maraîchères mais aussi pour éviter la pollution des sols.

- le maintien de la dernière champignonnière de la Boucle, située à Carrières sur Seine (préservation du patrimoine historique, qualité des productions)



Enfin, le CADEB est très réservé sur le projet d'aménagements de parcours spécifiques de promenade le long de l'espace agricole.

Le Parc Urbain

Le CADEB souhaite :

- une extension du parc urbain pour compenser les espaces que la CCBS prévoit d'affecter à la construction « d'équipements nécessaires au fonctionnement

du parc urbain ».

- une bonne intégration de ces équipements pour maintenir le caractère naturel de l'ensemble. (notamment, pas de parkings en enrobés)
- la modification du tracé de la voie nouvelle départementale afin que celui-ci respecte le parc urbain

Enfin, certains espaces destinés à faire partie du futur parc urbain sont actuellement en friche et utilisés, pour l'essentiel, par des motos comme circuit d'entraînement avec les nuisances que cela entraîne. Le CADEB demande qu'une action immédiate soit mise en place par la CCBS pour que cette zone, qui progressivement devient une zone de non droit, soit entretenue et aménagée pour interdire ce type d'activité.

La Seine

Pour le CADEB, c'est un élément majeur du patrimoine de la Boucle. Rendre à ses berges leur caractère naturel devrait être une priorité plus affirmée.

La trame verte prévue dans le Livre Blanc devra aussi prévoir des continuités biologiques (corridors biologiques) en connexion avec la Seine qui constitue, potentiellement et en devenir, le grand corridor biologique de la Boucle.

Sartrouville : Le P.L.U. en enquête publique

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 juin au 7 juillet 2006, les trois associations sartrouilloises membres du CADEB ont déposé auprès des commissaires enquêteurs un document commun d'observations pour l'ensemble de Sartrouville, reproduit ci-après . De plus, chaque association a exprimé séparément les observations relatives à son quartier. Un court résumé figure en page 9.

Synthèse de notre position pour l'ensemble du P.L.U. de Sartrouville

Nos associations ont pu prendre connaissance de l'ensemble du dossier P.L.U., dossier qu'elles se sont efforcées d'étudier et d'enrichir de leurs remarques. Pour ce faire, les responsables des Services compétents de la Municipalité ont mis à notre disposition, en leur temps, les informations nécessaires, au fur et à mesure de la gestation de ce document. De plus, ces responsables nous ont reçu, à plusieurs reprises, pour répondre aux questions que nous nous posions et pour recueillir nos remarques et suggestions. Nous les remercions vivement de leur disponibilité et du bon climat d'échanges qui a pu s'instaurer.

Nous approuvons le P.L.U. présenté, dans ses grandes orientations et objectifs, et structuré par grands thèmes :

l'Urbanisme et l'occupation de l'espace.
l'Équipement de la Ville et les transports ;
l'Environnement et le patrimoine.
le Développement économique : industrie, commerce, artisanat.

Cependant, orientations et objectifs ne valent que par les applications, les modalités d'action, et les moyens capables de les satisfaire et de les atteindre. Sur ce plan, nous souhaitons faire les remarques, d'ordre général, suivantes (les remarques plus précisément attachées à chaque quartier, seront faites par l'association de quartier correspondante, ci-après), car, en l'état, le PLU proposé, nous semble comporter encore des lacunes ou des imprécisions.

- les équipements de santé manquent à Sartrouville (2^{ème} ville des Yvelines !) et rien n'est prévu dans le PADD. Nous suggérons qu'une réserve foncière soit clairement délimitée, pour y accueillir éventuellement, des investisseurs privés ou des équipements pu-

blics pour cet objet.

- dans l'occupation des parcelles, il n'est pas mentionné de coefficient de pleine terre(1): nous suggérons qu'un coefficient soit précisé.
 - S'agissant du développement et de la revitalisation du commerce à Sartrouville, il manque les mesures précises qui permettraient d'atteindre le résultat souhaité : nombre et répartition des possibilités de stationnement par exemple.
 - Rien n'est prévu pour combattre les risques sonores évoqués dans le PLU: double vitrage obligatoire sur les grands axes bruyants (à inscrire dans le P.L.U) ou mur antibruit (dans le PADD) ne sont pas mentionnés...
 - La mise aux normes des trottoirs prévue sur les grands axes (et qui doit être gérée en même temps que l'éclairage public) devrait être étendue à l'ensemble de Sartrouville
 - L'objectif de favoriser « la qualité architecturale » dans chaque zone appelle de notre part une remarque-clé : il convient de préciser à chaque fois les critères qui permettront l'obtention de la meilleure qualité souhaitée.
- Or :
- l'exigence de qualité ne se décline pas forcément de la même manière, d'une zone à l'autre : les critères à retenir ne sont donc pas les mêmes.
 - concernant les grands axes structurant, les critères devant traduire une approche volontariste forte, en la matière, doivent être particulièrement précis et exigeants car il s'agit là, de la qualité architecturale et urbanistique pour assurer la cohérence et l'harmonie d'ensemble qui manque singulièrement par

exemple sur l'axe Jaurès - République) .

Ces critères doivent fixer :

- la qualité des matériaux pour les murs, les toitures, les fenêtres
- le style des constructions
- une palette des couleurs possibles
- les hauteurs possibles des habitations et les nécessités
- d'alignements (alignements plus ou moins partiels suivant les endroits)

Dans notre esprit, les critères à définir devraient être des « exigences » pour les zones UA et UB et pourraient être des « recommandations » pour les autres zones...

- Le schéma des circulations douces figurant dans le PADD mériterait d'être précisé en s'inspirant du projet déposé en mai dernier par Réseau Vélo 78 et les trois associations sartrouilloises membres du CADEB.

(1) par un coefficient de pleine terre, on impose qu'une partie des espaces verts soit réalisée sans implantation d'aucun obstacle en surface ou en sous-sol quelle qu'en soit la profondeur. Ceci participe à la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

Les associations sartrouilloises membres du CADEB :
Association des X Arpents
Association du Quartier de la Mairie
Comité du Vieux Pays

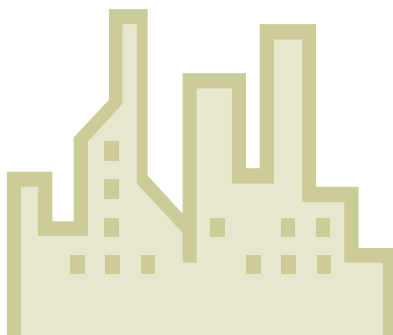
ASSOCIATIONS LOCALES

Chatou: le point sur le P.L.U.

Après une enquête publique qui a connu des records d'affluence et d'oppositions à ce projet densificateur, les Catoviens attendent toujours le rapport des commissaires enquêteurs.

Bien sûr ce n'est pas une mince affaire que, pour respecter le rôle d'une enquête publique et donc la Démocratie d'analyser et de faire la synthèse objective d'une enquête publique qui a vu plus de deux milliers d'observations écrites. En effet, comme les résidents des communes voisines, très attachés à leur cadre de vie, les Catoviens ont tenu à exprimer leur désir de sauvegarder leur environnement, leur vie future et celle de leurs enfants. Bien que les promoteurs municipaux de cette "bétonnisation" de Chatou laissent entendre que cette enquête publique n'est qu'un sim-

ple formalité, on peut prévoir que ne pas tenir compte des observations des Catoviens est une décision qui ne sera pas sans conséquence quant à la poursuite de la vie municipale.



En conclusion, espérons que le bon sens prévaudra et que Chatou ne sera pas dans la Boucle l'exception qui dénature les zones pa-

villonnaires en supprimant les COS alors que toutes les communes qui l'entourent les maintiennent. En tant qu'Association de Sauvegarde de Chatou, nous désirons garder cet espoir malgré la pression des promoteurs de tous poils.

Docteur Toulon
Président de l'Association pour la sauvegarde de Chatou.
Association agréée pour l'urbanisme et la protection de la nature.

P.L.U. de Sartrouville

Les observations quartier par quartier

Vieux-Pays /Le Fresnay.

Il est difficilement acceptable que le quartier du Vieux Pays Le Fresnay soit considéré comme un village dépourvu de stationnement et de voies de circulation acceptables notamment des piétons avec la pérennisation d'un enclavement ne permettant à aucun commerce de survivre.

Propositions :

- Augmenter l'offre de stationnement (passage du coefficient 1,5 à 2 souhaité pour les nouvelles constructions)
- Mettre aux normes les trottoirs de la rue de Stalingrad à l'identique de l'axe Jaurès – République.
- limiter toute nouvelle construction ou reconstruction à une hauteur maximale (hors zone UG) de 13m pour tout notre quartier.

Quartier de la mairie

Les dispositions prévues dans le PLU, complétées de nos observations, devraient permettre à notre quartier de conserver son charme et sa qualité de vie, auxquels nous sommes tous attachés.

Nos souhaits et observations pour l'avenue Jean Jaurès :

- Une meilleure qualité architecturale
- Des espaces pour les piétons
- Ralentir la vitesse des véhicules
- Un soutien au commerce de proximité

Concernant le secteur d'équipements collectifs, nous nous félicitons que ce secteur reste inchangé dans sa surface, sans ajout, mais sans retrait, comme il avait été envisagé récemment aux abords du Lycée Jules Verne.

Quartier des X Arpents

Notre Association approuve en général les dispositions du PLU

Plusieurs remarques semblent pourtant pouvoir être formulées :

- Les moyens d'accueil de la petite enfance (une école maternelle, une crèche) sont limités alors que la population du quartier rajeunit : il n'est pas fait mention dans le PLU de projets propres à satisfaire la demande dans notre quartier.
- Le parc automobile s'accroît, ce qui justifierait la construction d'un parc de stationnement avenue de la République (à condition de trouver l'emplacement) afin de développer le commerce local et permettre le stationnement résidentiel.

ASSOCIATIONS LOCALES

Quand La Boucle Verte tient salon.

Le 25 juin dernier, pour sa 2^{ème} édition, l'association La Boucle Verte a organisé à Houilles une journée consacrée à l'habitat écologique.

Forts de l'expérience de l'an passé, nous avons souhaité apporter un panel plus important de réponses au public, que nous avons ressenti comme étant de plus en plus sensibilisé aux questions environnementales - beaucoup de jeunes couples avec enfants étaient présents -, en augmentant le nombre de stands.

Ainsi, il était possible de répondre à toutes les questions que l'on peut se poser lorsque l'on envisage une construction, une extension, une rénovation : qu'allons-nous choisir comme matériaux de construction, isolation, chauffage, peinture à l'extérieur et à l'intérieur ? Est-il intéressant de récupérer l'eau de pluie, ... ?

De leur côté, les artisans, les fabricants étaient en fin de journée très satisfaits d'avoir rencontré un nouveau public et prêts à revenir pour une nouvelle édition, l'année prochaine.

Si vous n'avez pu venir à leur rencontre, vous retrouverez toutes les coordonnées sur notre site Internet : www.laboucleverte.org/

Françoise MEL, Présidente de l'association La Boucle Verte



EN SAVOIR PLUS SUR LA MAISON ECOLOGIQUE

L'habitat a subi de profondes mutations depuis les années 50. En effet, l'après-guerre a accéléré le besoin de reconstruire vite et en nombre important. Le béton s'est alors révélé comme le matériau miracle ! Malheureusement, 50 ans après, force est de constater qu'il résiste fort mal dans le temps (effritement), que le bilan thermique et phonique est lamentable : qui ne subit pas, ou n'a pas subi les murs froids et le fait d'entendre ses voisins ! Et quant au bilan énergétique : il faut 2 tonnes d'énergie et de matériaux pour faire 1 tonne de béton sans compter le transport par camion.

A vouloir aller trop vite, à vouloir faire moderne, nous nous sommes coupés des modes de construction traditionnels en les ringardisant, voire en les dénigrant.

Aujourd'hui, les dérèglements climatiques, les pollutions diverses, rendent la vie de plus en plus difficile pour nombre d'individus - allergies, problèmes respiratoires - nous obligeant à effectuer un bilan environnemental, écologique de toutes nos activités. La maison ne fait pas exception.

Afin de reconsidérer les matériaux traditionnels, nous avons à notre disposition des outils d'évaluation très performants, permettant de calculer précisément l'inertie thermique des matériaux c'est-à-dire leur capacité à retenir la chaleur ou au contraire à ne pas la faire rentrer à l'intérieur des maisons en été.

Ainsi les constructions en terre, en paille, en bois - eh oui le mythe des 3 petits cochons en prend un coup - , s'avè-

rent être des maisons très saines, au bilan écologique sans faille, et si l'on souhaite utiliser des matériaux plus contemporains les briques monomurs dont les joints sont roulés donc non visibles, réduisant ainsi à néant d'éventuels ponts thermiques, sont à votre disposition.

En ce qui concerne l'isolation, vous avez à votre disposition plusieurs matériaux qui remplacent la laine de verre dont le bilan est désastreux car en plus du tassement au bout de 10 ans, réduisant à néant votre isolation, les microfibrilles qui s'en échappent sont cancérigènes, certaines décharges la refusent faute d'équipement spécifique ! Choisissez la laine de chanvre, la ouate de cellulose, le liège dont les performances thermiques et phoniques ne sont plus à démontrer en plus de sa résistance à l'humidité.

Pour votre chauffage, le prix de l'énergie fossile ne cessant d'augmenter, optez pour le bois, des granules sont à votre disposition, vous évitant la corvée de la coupe et la vigilance d'une alimentation continue.

Pour toutes ces énergies renouvelables, l'Etat a, en 2006, octroyé un crédit d'impôt de 50 % et des aides régionales viennent de se mettre en place. Nous vous invitons pour plus de précisions à aller consulter le site du conseil régional (www.cr-ile-de-france.fr). Ces aides sont précieuses pour amortir rapidement le surcoût de l'installation.

La Boucle Verte

COLLOQUE

La biodiversité en Ile de France

Avec la canicule de juillet 2006, la question de la biodiversité a été de nouveau posée sur la place publique. Sans attendre cet éclairage médiatique, un colloque s'était déjà intéressé à la question en mai 2006. Il était organisé par Fondaterra, le Conseil Régional d'Ile de France et l'Institut Français de la Biodiversité. Seine Vivante y a participé. En voici le compte rendu.

C'était la première manifestation publique en Ile de France depuis l'élaboration de la « **Charte Régionale de la biodiversité et des milieux naturels** » en 2003.

Cette charte a été signée à ce jour par 200 structures (institutions, départements, communes, associations). Fondaterra, Fondation Européenne pour des Territoires Durables, a été créée en septembre 2004 à l'initiative de l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines. Elle s'appuie sur plus de 60 membres publics et privés dont le regroupement représente un potentiel mutualisé de recherche et de développement.

Un de ses champs d'intervention est notamment **l'évaluation, la préservation et la valorisation de la biodiversité**.

Si les chercheurs et institutionnels se sont succédés à la tribune, nombreuses étaient les associations présentes dans la salle (dont Seine Vivante).

La définition de la biodiversité a évolué : de « **diversité du monde vivant** », expression un peu extérieure, on en arrive aujourd'hui à quelque chose qui exprime la force interne la soutenant « **dynamique des interactions entre organismes dans des milieux en évolution** ».

Un point fort du colloque a été l'unanimité pour reconnaître l'importance de tra-

vailer aux continuités biologiques (réseaux, corridors) aux différentes échelles régionales, intercommunales et communales. La biodiversité est directement atteinte par les cloisonnements (qui empêchent l'implantation d'espèces), l'encerclement et la fragmentation des milieux (qui fait obstacle aux migrations, comme pour la forêt de Saint Germain en Laye), l'effet domino (qui détruit les ensembles naturels de manière invisible), etc..

Les corridors biologiques sont différents s'il s'agit d'une trame arborée, d'un milieu herbacé, d'un milieu humide, de la grande faune, etc..

Un débat s'est engagé au sujet des **indicateurs de la biodiversité** : ils sont multiples et variés (certains utilisent les abeilles, quand elles ne sont pas victimes des pesticides), mais la grande question est comment et qui utilise ces indicateurs. La création pour la Seine Saint Denis d'un observatoire de la biodiversité est une réponse assez efficace car elle permet un véritable partage des informations et une prise de conscience seuls capables de créer des changements..

L'exemple du **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse** est à retenir car il allie la maîtrise de l'urbanisation et la conservation des espaces naturels dans un travail de sensibilisation et de coopé-

ration intelligente qui permet de faire évoluer calmement les pratiques agricoles par exemple.

Il a été fait remarquer que les villes peuvent être de véritables refuges de la biodiversité à condition d'éviter les herbicides et pesticides et d'accepter les herbes (dites folles) et autres richesses de la nature (dite sauvage), et sans introduire innocemment des plantes ou animaux exotiques aux conséquences funestes. Mais rien n'est acquis définitivement comme le prouve le cas de la **réserve naturelle de Saint Quentin en Yvelines** en équilibre instable avec la base de loisirs attenante.

Quelquefois d'autres priorités empêchent toute avancée comme pour **VNF** (1) qui estime n'avoir pas les moyens pour entretenir les berges de la Seine à cause de la priorité donnée à l'entretien des barrages et au maintien des niveaux d'eau du fleuve.

En conclusion je dirai que d'une manière un peu irréversible le maintien et le développement de la biodiversité sera de plus en plus au cœur de toutes les problématiques environnementales et au cœur d'un futur acceptable pour l'homme sur la terre.

Les actes de cette journée sont disponibles sur le site : www.fondaterra.com

*Jean-Pierre Genestier
Président de Seine Vivante*

Le développement de la biodiversité sera de plus en plus au cœur de toutes les problématiques environnementales et au cœur d'un futur acceptable pour l'homme sur la terre.

(1)VNF, Voies navigables de France, est un établissement public sous la tutelle du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Il gère, exploite, modernise et le développe le plus grand réseau européen de voies navigables constitué de 6700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 2000 ouvrages d'art et de 80000 hectares de domaine public bord à voie d'eau. Il agit en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et usagers de la voie d'eau. Il concourt ainsi à l'ensemble des politiques liées à sa préservation et à son développement durable...(source : VNF)

